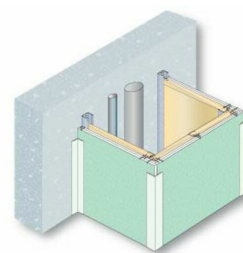


Gaine technique composée d'une contre-cloison PRÉGYMÉTAL avec 2 BA13 Std - M150-50 - Isolant

- Gains techniques verticales réalisées à l'aide des systèmes PRÉGY : cloison PRÉGYFAYLITE, complexe PRÉGYROCHE DUO, cloison ou contre-cloison PRÉGYMÉTAL.
- Ces systèmes permettent de répondre à l'ensemble des exigences réglementaires.



APPLICATION

- Pour la protection des réseaux (VMC, canalisations d'eau, d'électricité,...)
- Pour tout type de bâtiment d'habitation, d'ERP (hôpital, ...), de locaux industriels et commerciaux.
- Dans certains cas (exemple ERP) une plaque de réaction au feu A1 peut être exigée.

DESCRIPTIF TYPE

Fourniture et pose d'une gaine technique PRÉGYMÉTAL, de chez Siniat ou techniquement équivalent, constitué en parement de plaques de plâtre PRÉGY vissées sur ossatures PRÉGYMÉTAL en acier galvanisé.

Traitement des joints, angles et cueillies par bande pour joint et enduit PRÉGYLYS.

Mise en oeuvre selon le DTU 25-41 et suivant les recommandations Siniat.

ATTRIBUTS TECHNIQUES

Composition du système	2 PRÉGYPLAC BA13 Std
Ossature	Montants PRÉGYMÉTAL Industrie M150-50
Épaisseur totale	175mm
Hauteur maximale	6m
Type d'isolant	- Laine de verre - Isolant de type biosourcé de référence Biofib'Trio (CAVAC)
Référence PV feu	EFFECTIS EFR-15-000546 + Ext.15/1
Classement de protection incendie	CFT
Résistance au feu	60min
Résistance au feu (i → o)	30min
Résistance au feu (o → i)	30min
Référence acoustique	RE CSTB AC 2101781 Essai 5
ΔLan	38dB
Référence mécanique	DTU 25-41
Supports compatibles	tout support EI60'

CONFIGURATION DU SYSTÈME

	Hauteur maximale	Entraxe ossature
Montants PRÉGYMÉTAL Industrie M150-50 accolés à entraxe 40 cm	6m	400mm

28/03/2023

La mise en oeuvre doit être faite selon les DTU, DTA, Avis Techniques ou recommandations Siniat. Les performances du système sont données à titre indicatif, contacter le service technique pour vérification. Toute modification de références commerciales des composants invalide les performances techniques revendiquées et dégage Siniat de toute responsabilité.

28/03/2023